

Monsieur le Directeur Académique,

Il y a une semaine, les résultats des permutations informatisées étaient enfin stabilisés. Après les résultats du 5 mars, de nouveaux résultats ont été communiqués le 13 mars. Avec eux, si 80 collègues ont obtenu satisfaction, ce sont 76 collègues qui n'ont plus satisfaction et 20 collègues qui ont un changement d'affectation (11 en mieux, 9 en moins bien). Certes, le taux de satisfaction est ainsi passé de 23.68% à 23.70%... Mais, le SE-Unsa est intervenu auprès du ministère afin que les collègues ayant bénéficié de l'erreur ne perdent pas l'obtention de leur mutation tout en attribuant aux collègues lésés par ces erreurs la mutation qu'ils auraient dû avoir. Au final, le ministère a décidé d'annuler les premiers résultats, de refaire tourner le logiciel et de valider les nouveaux résultats obtenus. En termes de chiffres, cela aurait conduit à satisfaire 80 collègues de plus. Ce qui serait donc revenu à ne pas respecter les calibrages pour 80 personnes, en regard des 4047 collègues qui ont muté cette année. La DGRH s'y est refusée. Rappelons qu'au cours des dernières années, en 2013, en 2014, en 2015, un groupe de travail ministériel s'est tenu pour un mouvement complémentaire national qui passait outre les calibrages. C'est donc bien une décision politique de léser les collègues qui a été prise cette année. Pour la Gironde en particulier, ce sont 2 collègues qui ont reçu une première notification de mutation, une notification d'intégration et une notification de sortie. Nous vous laissons imaginer la détresse et les larmes qui ont suivi la lecture du message d'annulation. Tous les projets qu'elles avaient fondés au cours de la semaine post 5 mars se sont effondrés en un instant. Le SE-Unsa demande maintenant que les 76 collègues à qui il avait été annoncé une affectation finalement annulée soient prioritaires pour la phase des ineats - exeats qui s'ouvre. Il en va d'une gestion humaine des ressources, au bout d'une semaine insoutenable pour ces personnels. Vous avez la possibilité, Monsieur le directeur académique, en fonction responsable de la gestion des ressources humaines de notre département d'appliquer

une gestion humaine de cette situation en accordant dès à présent l'exeat à la collègue de Gironde et en vous assurant que le DASEN des Landes lui accordera l'ineat.

Pour tous les non-satisfaits, c'est la phase, qualifiée de complémentaire, qui s'ouvre. Le SE-Unsa réitère sa demande, Monsieur le Directeur académique, de bien vouloir, cette année, examiner les demandes d'exeat des enseignants girondins et ne pas leur opposer de refus.

Concernant l'évolution des carrières, le SE-UNSA a été signataire des accords Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. La transformation prime-points, la suppression de l'inspection notée remplacée par une évaluation de carrière, la réduction de la durée de la classe normale permettant l'accès à l'échelle hors classe pour tous les collègues avec une AGS de 26 ans, voilà quelques-unes des mesures qui nous satisfont. Cependant, le report d'un an des transferts prime-points et l'inquiétude quant au respect de l'élargissement programmé des taux d'accès à la hors classe relativisent notre satisfaction. Face à la crise du recrutement dans l'Éducation Nationale, le gouvernement serait bien inspiré de maintenir les engagements pris. Ces accords PPCR s'accompagnent également de la création d'un troisième grade : la classe exceptionnelle. Cette création est justifiée par une harmonisation nécessaire avec les autres corps de la fonction publique. Même si le SE-UNSA n'a pas revendiqué ce nouveau grade, nous en prenons acte et chercherons, comme nous l'avons fait pour le grade hors classe, à élargir les taux d'accès pour permettre à tous les collègues d'y accéder avant la fin de leur carrière. L'examen de l'accès à cette classe exceptionnelle sera fait en CAPD restreinte pour laquelle un tirage au sort est nécessaire. Le SE-Unsa vous demande, Monsieur le Directeur Académique, de réunir un groupe de travail en amont de cette CAPD selon les mêmes règles que celles appliquées au niveau académique, avec possibilité pour chaque organisation syndicale représentée à la CAPD de désigner des experts sans notion de grade ou de statut.

Concernant les départs en formation Cappei pour la rentrée 2018, le SE-Unsa constate que le calibrage des départs en formation ne couvre pas les besoins connus. Ainsi, pour 66 non titulaires en ULIS, ce sont 17 départs en formation Cappei troubles cognitifs. Pour 14 non titulaires en SEGPA et 1 départ en retraite, ce sont 2 départs en formation Cappei enseignement adapté. En Rased, pour 10 non titulaires option E et 4 départs en retraite, ce sont 3 départs en formation Cappei aide à dominante pédagogique. Pour 4 non titulaires option G, ce sont 2 départs en formation Cappei à dominante relationnelle. Or, pour le Cappei aide à dominante pédagogique, 8 collègues s'étaient

portés candidats, pour le Cappei à dominante relationnelle, il y avait 9 candidats, il y avait 4 candidats Cappei enseignement adapté, enfin 20 candidats pour Cappei troubles cognitifs.

A la dernière CAPD, Monsieur le secrétaire général nous a fait lecture d'un extrait d'un courrier émanant des services du rectorat concernant la gestion des enseignants du premier degré titulaires d'un diplôme spécialisé, Capa-Sh ou Cappei pour la rentrée 2018. Il y est question de ne pas tenir compte des options pour les détenteurs des anciennes spécialisations ni du parcours suivi pour les détenteurs du tout nouveau Cappei. Ainsi, on envisagerait que tous les enseignants spécialisés postulent sur tout type de postes spécialisés et ceci sans que les compléments de formation soient automatiquement prévus. Pour le SE-Unsa, ces fonctionnements vont à l'encontre des évolutions portées par le Cappei. Nous avons soutenu cette nouvelle certification qui conjugue spécificités et modularité. Elle ne peut aboutir à l'indifférenciation des besoins des élèves et des compétences des enseignants. Le SE-Unsa vous demande, Monsieur le Directeur académique, de conserver le même principe de priorité en fonction du parcours comme lors des mouvements précédents. Ces priorités sont déjà actées pour le mouvement 2018 de la Dordogne du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques,

Merci de votre attention.

Les élues du SE-UNSA

Céline Gravellier

Marianne Favier

Cédrine Sancier

Annabelle Raynal